



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 11 février 2021

Monsieur le Président,

Je vous informe que le Gouvernement a l'intention d'engager la dissolution de l'association Génération identitaire, dont vous êtes le président, sur le fondement des 2° et 6° de l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure (CSI).

Aux termes de l'article L. 212-1 du CSI : « *Sont dissous, par décret en conseil des ministres, toutes les associations ou groupements de fait : [...] 2° [...] qui présentent, par leur forme et leur organisation militaires, le caractère de groupes de combat ou de milices privées ; [...] 6° Ou qui, soit provoquent à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, soit propagent des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence* ».

La dissolution de cette association est envisagée, en premier lieu, sur le fondement du 6° de l'article L. 212-1 du CSI.

Déclarée à la préfecture du Rhône le 17 juillet 2012 avec pour objet officiel « *la défense et la promotion des identités locales, régionales, française et européenne à travers tout type d'événements tels que des conférences, réunions publiques, manifestations, concerts et par la diffusion de documents* », l'association Génération identitaire promeut en réalité, au travers de ses interventions, de ses publications et des agissements de ses membres et dirigeants, une idéologie incitant à la discrimination des individus à raison de leur non-appartenance à la nation française ou appelant à la haine, à la violence envers les ressortissants étrangers, en présentant l'immigration et l'islam comme des menaces que les Français doivent combattre et en entretenant délibérément la confusion entre musulmans, immigrants et islamistes ou terroristes.

Ainsi, l'acte fondateur de l'association s'inscrit dans l'occupation par plusieurs dizaines de militants, le 20 octobre 2012, du chantier de la grande mosquée de Poitiers. Sur leurs trois banderoles, ils réclamaient un référendum sur la construction de mosquées et sur l'immigration, et se revendiquaient de Charles Martel ou encore de la Reconquista, idéologie qui fonde la théorie de la « remigration » promue par l'association et diffusée à l'échelle européenne.

Par ailleurs, derrière le message relatif à la doctrine de « *préférence nationale* » de nature politique, votre association justifie en réalité par ses agissements la mise en œuvre d'une idéologie xénophobe et provoquant à la haine et à la discrimination. À titre d'illustration :

- le 29 mars 2019, 19 militants de Génération identitaire ont occupé les toits de la caisse d'allocations familiales située à Bobigny et déployé une banderole « *De l'argent pour les*

M. Clément GANDELIN
Président de Génération identitaire
5 Montée du Change
69005 LYON

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

Français, pas pour les étrangers », faits qui démontrent la volonté de l'association d'opposer ressortissants nationaux et ressortissants étrangers ;

- le 9 février 2020, lors d'un évènement consacré au premier anniversaire de l'ONG « SOS Méditerranée Lyon », une vingtaine d'individus se revendiquant de Génération identitaire se sont introduits dans la salle en exhibant une banderole portant l'inscription : « *Moins d'ONG = moins de morts en mer* » et scandant des slogans tels que : « *On est chez nous* » et « *La France aux Français* » ;

- le 13 juin 2020, 14 militants de Génération identitaire ont investi un immeuble à Paris avant de déployer une banderole « *Justice pour les victimes du racisme anti-blanc#Whitelivesmatter* », à l'occasion d'un rassemblement contre les violences policières organisé sur la place de la République ;

- le 25 juillet 2020, cinq membres de la section normande de Génération identitaire ont manifesté devant la permanence d'une parlementaire d'origine africaine en déployant un portrait d'elle et des banderoles affichant « *Aidez les Français – pas les Africains – Génération identitaire* ». Les suspects sont poursuivis pour des faits de provocation à la discrimination, à la haine en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique ;

- en décembre 2020 à Rouen, lors d'une soupe populaire organisée au bénéfice d'une association étudiante, des militants de Génération identitaire ont perturbé l'évènement en jetant des tracts comportant ces propos : « *Les nôtres avant les autres. Vous aidez les migrants mais pas les étudiants ? Génération solidaire* ».

Au travers de ces actions et slogans, l'association cherche à attiser le ressentiment d'une partie de la population à l'encontre des étrangers, taxés de concentrer à leur profit le bénéfice de la solidarité nationale, au détriment des ressortissants nationaux, accentuant ainsi l'animosité entre ces catégories de population.

En outre, l'association pratique dans ses slogans, ses actions ou ses publications, un amalgame insidieux entre, d'une part, immigration et musulmans et, d'autre part, « racailles » et terroristes, son action étant présentée comme une opération de reconquête du territoire face à l'augmentation constante de l'immigration et de l'islamisation. Ainsi, parmi de très nombreux exemples :

- le 11 août 2019, une centaine de manifestants rassemblés sous la bannière Génération identitaire se sont rassemblés sur le parvis du palais de justice de Grenoble pour réclamer « *Justice pour Adrien* » et scander des slogans « *anti-racaille* » parlant au nom des parents d'Adrien Perez, jeune homme poignardé quelques jours plus tôt. Leur avocat, M^e Denis Dreyfus, avait dénoncé cette récupération politique et les incitations au racisme orchestrées par les militants identitaires. À la suite de ces déclarations, le site « *Démocratie participative* » a publié un communiqué visant directement cet avocat sous le titre « *Assassinat d'Adrien : le perfide avocat juif dénonce les blancs qui veulent se défendre contre la sauvagerie arabe* », en présentant une photo de sa robe marquée d'une étoile jaune. Le texte comporte ensuite des propos haineux appelant à la violence et au meurtre, démontrant ainsi que l'association participe à une parole décomplexée de la part de cette mouvance ;

- le 12 février 2020, Génération identitaire revendiquait sur son site internet une opération d'affichage à Lyon pour dénoncer les viols et agressions sexuelles commises par des ressortissants étrangers ou des français d'origine étrangère. L'opération d'affichage contenait les messages suivants : « *On arrêtera de coller quand vous partirez* » et « *On les accueille ils nous égorgent* » ;

- en avril 2020, les militants de Génération identitaire ont projeté sur le minaret de la Grande mosquée de Lyon des visuels comportant un slogan « *Pas d'islamistes dans vos villes : STOP* »

aux appels publics à la prière islamique affichant ainsi un amalgame entre la religion musulmane et l'idéologie islamiste ;

- début mai 2020, le local de campagne d'un député a été la cible d'un affichage appelant à la haine à l'encontre de ce député et du recteur de la grande mosquée de Lyon, au risque d'exposer ces derniers à des actes de violences : « *Thomas Rudigoz candidat complice de l'islamisation* » « *Kamel KABTANE, recteur de la Grande Mosquée, islamiste soutenue par Rudigoz* » ; « *Silencieux pendant les attentats, Thomas Rudigoz défend les islamistes face à Génération identitaire* » ;

- le 19 juillet 2020 à Lyon, à la suite du décès d'Axelle DORIER, aide-soignante percutée par une voiture, des militants de Génération identitaire ont déployé deux banderoles comportant les inscriptions : « *Justice pour Axelle et toutes les victimes de l'immigration – Génération Identitaire* » et « *En plein cœur de Lyon la racaille tue une Française – Génération identitaire* », l'instrumentalisation de cet accident ayant eu pour effet d'exacerber les tensions au sein de la population, dans les jours qui ont suivi, créant ainsi des risques d'affrontements ;

- le 24 août 2020, à la suite de l'agression d'un individu à Lyon, Génération identitaire publiait un communiqué de presse sur son compte Telegram comportant ces propos : « *Génération identitaire exige que le nom des agresseurs d'Augustin soient divulgués [...] Comme Augustin, chaque jeune Français doit aujourd'hui s'engager pour combattre l'ennemi de notre peuple. Ils ont leurs bandes, rejoins ton clan* ». D'autres termes du communiqué démontrent une idéologie xénophobe et raciste, associant l'immigration, l'insécurité et la délinquance : « *Augustin tabassé par la racaille : l'ensauvagement de Lyon se poursuit ! Vendredi soir, devant le Monoprix Bellecour à 23h, 5 racailles colorées agressent des jeunes filles à un arrêt de bus [...] Après Marin, Axelle et tant d'autres, la racaille issue de l'immigration continue de faire régner l'insécurité [...] ils prouveront le lien évident entre l'ensauvagement de notre pays et sa politique migratoire folle* ». De même, en janvier 2021, à proximité de la dalle Beaugrenelle (Paris 15^e), des policiers ont constaté la présence d'affiches collées sur un mur à la suite de l'agression du jeune Yuriy : « *Justice pour Yuriy, victime de la racaille, Génération Identitaire* » ;

- le 24 septembre 2020, 13 militants de la section aixoise de Génération identitaire ont collé des affiches « *IMMIGRATION, RACAILE, ISLAMISATION-RECONQUÊTE-GÉNÉRATION IDENTITAIRE* » devant le rectorat ainsi qu'aux abords d'établissements scolaires et universitaires. Étaient également affichés des autocollants avec des photographies de militants, dont un homme avec des gants de boxes et les mots « *Je repousse mes limites, je protège mon peuple* » ;

- en octobre 2020, des affiches signées Génération identitaire ont ciblé le maire de la commune de Goussainville, M. Abdelaziz HAMIDA, avec des messages antimusulmans : « *Aujourd'hui Hamida, demain le califat* » ;

- en octobre 2020, à la suite de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, Génération identitaire a considéré, par la voix de Jérémie PIANO, dirigeant de la section d'Aix-en-Provence, que Samuel PATY était « *une nouvelle victime de l'immigration invasion, de la société multiculturelle* » ;

- en janvier 2021, à la suite de l'action « *Defend Europe* » au col du Portillon, le porte-parole de l'association a expliqué que le but de l'action est de protéger la frontière « *contre des milliers de clandestins* », indiquant que « *parmi eux se trouvent probablement des voleurs, des violeurs des terroristes en puissance* ». Dans une vidéo diffusée le 21 janvier, la porte-parole Anne-Thaïs DU TERTRE déclare : « *nous refusons que notre peuple continue à être submergé et assassiné par cette immigration massive* ». À la suite de ces propos, une enquête préliminaire pour provocation publique à la haine raciale a été ouverte ;

À raison des propos tenus sur les réseaux sociaux, incitant à la haine et à la discrimination, et assimilant systématiquement étrangers, musulmans, « racaille » et assassins, les comptes *Facebook* et *Instagram* de Génération identitaire ont été fermés, ainsi que le compte *Twitter* de sa porte-parole Anne-Thaïs DU TERTRE.

D'autre part, l'association Génération identitaire multiplie des actions violentes visant à s'en prendre aux étrangers, plus spécifiquement aux musulmans :

- la mouvance identitaire lyonnaise à l'origine de la création de l'association Génération identitaire, connue sous le nom de « Rebeune » (« révolte », en dialecte lyonnais), est connue pour des actions telles que l'envahissement du Quick hallal de Villeurbanne en 2010 par des membres portant des masques de tête de cochon, ou encore « *la marche des cochons* » interdite en 2011 ;

- le 12 juin 2016, à la suite d'un appel de Pierre HENRY, alors dirigeant de l'association, à s'en prendre physiquement à des supporters turcs en marge de l'Euro de football, deux supporters turcs ont été agressés par des hooligans, dont cinq ont été identifiés comme appartenant à votre association ;

- un reportage de la chaîne *Al Jazeera* diffusé en septembre 2018, issu d'enregistrements réalisés au sein de la section lilloise de Génération identitaire par un journaliste infiltré au sein du siège de la section locale de Lille dont l'accès est réservé aux seuls membres révélait la réalité de cette association dont les membres se félicitaient, entre eux, de l'agression, en janvier 2018, d'une femme d'origine maghrébine par quatre d'entre eux, la relation des faits, les commentaires et la gestuelle d'inspiration nazie accompagnant ce récit ainsi que les menaces de nouveaux passages à l'acte démontrant le vrai visage de cette association et de ses militants. À la suite de la diffusion de ce reportage, quatre de ces protagonistes ont été interpellés pour des faits de violence à raison d'une race et d'une religion ainsi que pour incitation à la haine raciale, et trois ont ensuite été condamnées en décembre 2020 ;

- le 30 octobre 2020 sur le groupe de discussion Telegram « *le Forum* » rassemblant plus de cent membres, créé et administré par Damien LEFEVRE, cadre de Génération identitaire, de nombreux messages à caractère raciste et xénophobe et appels à la violence étaient échangés en réaction à l'attentat commis à Nice le 29 octobre 2020. L'utilisateur « *Beloji Azur* » écrivait notamment : « *je vais taguer des kebabs avec la croix de mon dieu hitler* », ajoutant vouloir « *se faire une mosquée* » en précisant que cela ne « *sera pas 2/3 morts* ».

De troisième part, plusieurs personnes ayant commis des agissements violents ou constitutifs d'incitation à la haine ou à la discrimination à raison de l'origine ou de la religion, se sont réclamés de l'idéologie diffusée par Génération identitaire, démontrant ainsi la capacité d'influence néfaste de cette association et l'identification de Génération identitaire comme une structure dont les acteurs d'ultra-droite se revendiquent :

- à l'été 2017, Vincent LACOSTE était interpellé après s'être adonné à des saluts nazis tout en étant revêtu d'un tee-shirt floqué de croix gammées et d'insignes d'une division SS. Lors de son audition, il déclarait faire partie de Génération identitaire et participer régulièrement à des manifestations avec cette association et revendiquait sa xénophobie envers les populations africaines et sa haine des juifs ;

- le 7 décembre 2018, Aurélien CHAPEAU était interpellé à la suite de propos menaçants tenus sur *Facebook*. Étaient trouvés chez l'intéressé deux armes de poing et une trentaine d'autocollants de Génération identitaire. A la suite d'une nouvelle interpellation en mai 2020 pour des faits d'association de malfaiteurs en vue de commettre un acte terroriste, étaient trouvés à son domicile un pistolet mitrailleur et ses munitions, des explosifs improvisés ainsi qu'un t-shirt de Génération identitaire, démontrant la permanence de son attachement à cette association et les risques de passage à l'acte au nom de la cause identitaire ;

- le 29 octobre 2020, un individu portant un blouson floqué « Defend Europe » était neutralisé à Avignon après avoir menacé les forces de l'ordre avec une arme de poing. Si Génération identitaire se défend d'avoir compté cet individu dans ses rangs, il n'en demeure pas moins que celui-ci s'est revendiqué de son idéologie, des tracts et autocollants de l'association ayant d'ailleurs été découverts à son domicile.

Enfin, l'association Génération identitaire entretient des liens avec des groupuscules d'ultra-droite qui défendent une idéologie appelant à la discrimination, à la violence ou à la haine confirmant, s'il en était encore besoin, que votre association justifie la mise en œuvre d'une idéologie xénophobe :

- du 17 au 22 août 2020, lors de l'université d'été d'un mouvement catholique traditionaliste qui a réuni environ 250 participants, Anne-Thaïs DU TERTRE est intervenue à une table-ronde aux côtés de Stanislas GAREL, ancien cadre du Bastion social, dissous par décret du 24 avril 2019 et fondateur du groupuscule néofasciste aixois « *Tenesoun* » et de Benoît DUPLESSIS D'ARGENTRE, également membre de « *Tenesoun* », s'y sont rendus ;

- à l'automne 2020, Andreï TATU, militant de l'ultra-droite collectionneur d'objets en lien avec le III^e Reich et Paul PICHON, leader du groupuscule néofasciste « *Auctorum* », ont été en contact avec Édouard MICHAUD, l'un des responsables de la section parisienne de Génération identitaire afin qu'il l'aide à transporter des militants depuis Paris vers Conflans Sainte-Honorine (78), à la suite de l'assassinat terroriste du professeur Samuel PATY. L'intéressé a déployé, le 25 octobre 2020, une banderole portant l'inscription « *Agression, attentats – l'immigration tue* ». Andreï TATU est également apparu, à la même période, en contact avec l'antenne rennais de Génération identitaire ;

- de même, en septembre 2020, une délégation du groupuscule néofasciste dijonnais « *Hélix* » s'est rendue à Lyon, pour participer à la soirée inaugurale de la réouverture du local identitaire lyonnais, « *la Traboule* » ;

- les membres de Génération identitaire, notamment ses dirigeants, apparaissent également en lien avec des membres de la mouvance dite « raciale », qui promeut une prétendue supériorité des européens, dits « *de race blanche* » et notamment avec la section parisienne du groupe suprémaciste « *Les Braves* ». Les deux organisations estiment leurs démarches respectives complémentaires, « *Les Braves* » occupant le terrain communautariste, Génération identitaire le terrain militant. De plus, l'association Génération identitaire reçoit ponctuellement un soutien logistique de la part des membres du chapitre français des « *Hammerskin* », figure emblématique de la mouvance raciale et suprémaciste, notamment afin d'assurer la sécurité de rassemblements revendicatifs ;

- enfin, il apparaît que Génération identitaire a été destinataire de dons de la part de plusieurs individus de la mouvance radicale d'ultra-droite, mais également de la part de Brenton TARRANT, auteur des attentats de Christchurch (Nouvelle Zélande), ce qui tend à démontrer leur communauté d'idéologie.

Ainsi, par ses propos, ses mots d'ordre, ses agissements récents de plus en plus nombreux, l'association Génération identitaire alimente un discours de haine désormais assumé, construit sur un amalgame entre, d'une part, immigration, français d'origine étrangère et musulmans et, d'autre part, violence et terrorisme, incitant à la discrimination ou à la violence envers des personnes en raison de leur origine et de leur religion et contribuant à attiser les antagonismes au sein de la communauté nationale, ainsi que les passages à l'acte violent.

En deuxième lieu, cette dissolution est envisagée sur le fondement du 2^o de l'article L. 212-1 du CSI, au motif que l'association « *Génération identitaire* » peut être regardée comme présentant par sa forme et son organisation militaires, le caractère de groupe de combat ou de milice privée.

D'une part, l'association Génération identitaire emploie, dans sa communication comme dans son organisation, une symbolique et une rhétorique martiales, s'affiliant implicitement ou explicitement à une formation paramilitaire. L'association a pour emblème le « lambda » majuscule, en référence aux guerriers spartiates ayant repoussé l'envahisseur perse. Cette symbolique est assumée dans la présentation de l'association sur son site internet ainsi que par les logos repris sur les vêtements vendus sur ce site. De même, le « club de boxe identitaire » gérée par GI, dénommé l'Agogé, comporte pour logo un casque spartiate. Cette dimension guerrière est pleinement revendiquée par l'association, qui se veut « *l'avant-garde de la jeunesse debout* » et a publié en guise de manifeste, peu après sa création, « *une déclaration de guerre contre le multiculturalisme, le chômage, la dette sociale, le racisme anti-blanc, la famille éclatée* ». Génération identitaire indique également vouloir « *entrer en guerre contre tous ceux qui veulent nous arracher nos racines et nous faire oublier qui nous sommes* ».

Au sein du siège social de Génération identitaire à Lyon, dénommé « *La Traboule* », figure une représentation de Jeanne d'Arc armée d'une kalachnikov ainsi que des paysannes en armes. À proximité immédiate du siège, le « club de boxe identitaire » géré par l'association comporte des équipements pour l'entraînement sportif. En outre, lors de ses universités d'été, Génération identitaire entend former ses militants pour créer une « *communauté militante soudée* ». La formation comprend une dimension idéologique (conférences historiques et politiques) comme physique, sous la forme d'entraînements de boxe ou de self-défense.

La dernière université d'été de Génération identitaire, organisée du 9 au 15 août 2020 à Montgreleix (Cantal) en présence des dirigeants nationaux, dont vous-même, a rassemblé environ 50 militants avec un uniforme comportant une citation de l'essayiste Dominique Venner (ancien adhérent de Jeune Nation et de l'OAS) : « *Un homme n'existe et n'a de signification qu'à travers son clan, son peuple et sa cité* ». À cette occasion, les militants ont été équipés de gants de boxe et protège-tibias puis ont pratiqué des exercices d'attaque-parade avant de simuler des agressions en format « groupes de rue ». Le 14 août au soir, lors d'une soirée musicale, des chants militaires ont été entendus. Lors de la veillée, ont été célébrées « les entrées au clan » des nouveaux arrivants.

D'autre part, plusieurs actions entreprises par l'association démontrent la volonté d'agir en tant que milice privée, les militants de Génération identitaire prenant les apparences de la force publique :

- en août 2017, Génération identitaire a financé une opération « Defend Europe » en Méditerranée en louant un navire piloté par des militants identitaires européens, dont des membres de l'association. Agissant de la même manière que des garde-côtes, les militants ont tenté d'empêcher les sauvetages par les ONG et de repousser des embarcations de migrants voulant atteindre l'Europe ;

- les 21 et 22 avril 2018, Génération identitaire a organisé une opération anti-immigration dénommée « Defend Europe Alpes » au sommet du col de l'Échelle (Hautes-Alpes), en matérialisant la frontière franco-italienne afin de « *barrer la route aux migrants clandestins* ». Les militants, vêtus de manière identique et se relayant pour patrouiller à la frontière ainsi matérialisée, disposaient également de plusieurs équipements (drones, hélicoptères) de nature à les confondre avec les forces de l'ordre ;

- le 28 mai 2020, à Montpellier, derrière le slogan « *devant l'inaction des pouvoirs publics : Autodéfense* », une vingtaine de militants de Génération identitaire ont mené une action de visibilité à Lyon, vêtus d'une chasuble bleue floquée au nom de leur mouvement, allant à la rencontre de la population dans le cadre d'une tournée de sécurisation des transports, n'hésitant pas à agir comme une milice ;

- les 18 et 19 janvier 2021, une nouvelle opération « Defend Europe » a été organisée sur le col du Portillon (Haute-Garonne) à la frontière franco-espagnole. À cette occasion, une trentaine de militants de Génération identitaire ont réalisé une mission de surveillance de l'application

de la mesure de fermeture provisoire du col en raison de la menace terroriste et des mouvements de migrants. Les militants, qui souhaitent aider les forces de l'ordre à empêcher les clandestins d'entrer en France, affirmaient vouloir « *s'opposer concrètement à l'immigration massive, destructrice de notre identité* » et alerter les forces de l'ordre en cas d'intrusion de migrants afin de ces derniers soient interpellés et expulsés.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'association Génération identitaire est susceptible d'être considérée comme provoquant à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée et propageant des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence, au sens du 6° de cet article et comme présentant par sa forme et son organisation militaires, le caractère d'un groupe de combat ou de milice privée au soutien de cette idéologie, au sens du 2° de l'article L. 212-1 du CSI Par suite, il est envisagé de prononcer la dissolution administrative de votre association, sur ces deux fondements.

Conformément à l'article L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous pouvez présenter des observations écrites et, le cas échéant, à votre demande, des observations orales. Dans le cadre de cette procédure contradictoire, vous pouvez vous faire assister par un conseil ou vous faire représenter par un mandataire de votre choix. Je vous prie de me faire parvenir vos observations dans le délai de dix jours à compter de la notification de la présente lettre, par messagerie à l'adresse suivante (dlpaj-cart@interieur.gouv.fr) ou, le cas échéant, par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Sous-direction des libertés publiques
Bureau de la liberté individuelle
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Une éventuelle décision d'engager la procédure de dissolution de l'association « *Génération identitaire* », que vous présidez, n'interviendra qu'au terme de ce délai.

Pour le ministre et par délégation,
L'adjointe au directeur des libertés publiques et
des affaires juridiques



Pascale LÉGLISE



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**NOTIFICATION D'ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE
DE DISSOLUTION ADMINISTRATIVE D'UNE ASSOCIATION**

Je soussigné (prénoms, NOM): *Clément, Olivier, Michel GANDELIN*
né le *21/08/1994* à *LYON 4*



prends acte du courrier en date du 11 février 2021 du ministre de l'intérieur, notifiant l'engagement de la procédure de dissolution administrative de l'association « *Génération identitaire* », dont M. Clément GANDELIN est le président.

Atteste en avoir reçu une copie.

Fait à *LYON 5*

le *12-01-2021*

L'intéressé,

L'agent notifiant :

CNE CABUT

Observations éventuelles :

1911
No. 1000

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1911
No. 1000

1911
No. 1000

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1911
No. 1000

1911
No. 1000

1911
No. 1000

1911
No. 1000

1911
No. 1000